



## **Intervention à la tribune du Conseil national contre l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée »**

Madame la Présidente,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Chères et chers collègues,

Je tenais à m'exprimer brièvement sur cette initiative populaire, et en premier lieu pour prouver que la question débattue aujourd'hui ne concerne pas que les femmes, contrairement à ce que certains laissent entendre.

Il y a dix ans, le peuple suisse acceptait par 72% des voix le régime du délai. Cette loi, plébiscitée par la population helvétique, contenait l'obligation par l'assurance-maladie de rembourser l'interruption de grossesse.

L'initiative populaire dont nous parlons aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une tentative de régression, de retour en arrière, lancée par des milieux réactionnaires n'ayant jamais accepté leur défaite de 2002. C'est une injure pour toutes celles et tous ceux qui se sont engagés si longtemps pour obtenir ce droit fondamental pour les femmes : celui de disposer de leur propre corps, celui de pouvoir faire ce choix, certes difficile, de façon autonome et responsable.

Depuis 2002, les scénarios catastrophes annoncés par les milieux antiavortement n'ont pas eu lieu. Le système a au contraire fait ses preuves. Le nombre d'interruptions de grossesse n'a absolument pas augmenté, malgré la croissance de la population. Simplement, les avortements se sont depuis lors déroulés dans la légalité et dans de bonnes conditions sanitaires. Ceux qui, aujourd'hui, ont affirmé que les avortements étaient le résultat de comportements irresponsables font preuve d'un profond mépris des gens, méconnaissent les faits et devraient voir la réalité en face.

Le taux d'interruptions de grossesse en Suisse est d'ailleurs très faible en comparaison européenne. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est avant tout le résultat d'une bonne prévention. Celle-ci pourrait évidemment encore être améliorée et d'autres mesures devraient être prises, par exemple la prise en charge de contraceptifs par l'assurance maladie. Mais ce qui est paradoxal, c'est que ce sont les mêmes individus qui combattent avec virulence la prévention, et notamment l'éducation sexuelle à l'école. Il s'agit là d'un dogmatisme qui rassemblent malheureusement tous les intégristes (qu'ils soient islamistes ou intégristes chrétiens, pour ne citer qu'eux).



Nous l'avons entendu aujourd'hui : l'initiative n'entendrait pas remettre fondamentalement en cause le droit à l'avortement. La réalité est malheureusement différente. Les initiants savent simplement qu'en voulant interdire l'avortement, ils rencontreront toujours sur leur chemin le refus du peuple suisse. Ils s'attaquent donc à ce droit de façon détournée, en avançant masqués, pour à nouveau stigmatiser les femmes faisant le choix difficile d'interrompre leur grossesse. Mais personne n'est dupe !

En proposant de radier le financement des avortements de la liste des prestations de l'assurance de base, les initiants créent un obstacle financier. La situation économique ne devrait pourtant pas avoir de lien avec le choix d'interrompre ou non sa grossesse. Cette décision doit se prendre de façon autonome, responsable, selon la situation personnelle et la réflexion de chaque femme. S'il s'agit vraiment d'un choix éthique (parfois lié à des valeurs religieuses), alors il est inadmissible de mêler l'argent à cette question !

Cet obstacle financier touchera évidemment en premier lieu les personnes de condition modeste. Les conséquences de l'initiative sont déjà connues : certaines femmes seront forcées de renoncer à l'avortement pour des raisons financières ; beaucoup se tourneront vers des techniques médicales bon marché illégales et dangereuses.

Mais finalement, chères et chers collègues, ce qui m'a le plus choqué dans les propos entendus par les défenseurs de l'initiative, c'est cette volonté à peine voilée de faire porter toute la responsabilité aux femmes. Les hommes sont pourtant eux aussi responsables : jusqu'à preuve du contraire, dans les cas de grossesses accidentelles, il y a une femme... ..et un homme !

Les femmes doivent déjà assumer une forte responsabilité dans ces situations et prendre une décision difficile, lors de laquelle elles se retrouvent bien souvent seules face à elles-mêmes. Et voilà qu'on leur demande aujourd'hui de supporter en plus toute la responsabilité financière ou de conclure, elles seules, une assurance complémentaire. Cette initiative est tout simplement scandaleuse !

Non, chères et chers collègues, nous n'avons pas affaire ici à une question qui ne concernerait que les femmes. Nous sommes bel et bien face à un choix de société, sur lequel nous devons nous prononcer clairement.

En rejetant cette initiative à une forte majorité, le Parlement donnerait un signal fort : le signal d'un attachement à ce droit obtenu par la population de façon démocratique, le signal d'un rejet absolu de toute régression dans ce domaine !

Je vous remercie de votre attention.